



Préparons ensemble la relève...

BOURSES D'ÉTUDES

Une opportunité exclusive pour vos enfants



AVFQ

Association de vitrerie
et fenestration du Québec

*Concours réservé aux enfants à charge
des employés des entreprises membres
de l'AVFQ

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

Programme réservé aux enfants du personnel des entreprises membres de l'AVFQ.

OBJECTIF

Le programme de bourses d'études de l'Association de vitrerie et fenestration du Québec (AVFQ) vise à remettre annuellement des bourses d'études à des étudiants inscrits à temps plein dans des programmes de formation professionnelle (niveau secondaire), collégiale ou universitaire de façon à favoriser la relève dans l'industrie.

ADMISSIBILITÉ

Les personnes admissibles aux bourses de l'AVFQ doivent être des enfants à charge* d'employés d'entreprises membres de l'AVFQ et doivent être inscrits dans des programmes de formation professionnelle, collégiale ou universitaire.

Tous les programmes d'études sont admissibles, mais une préférence sera accordée à ceux conduisant à des emplois que l'on retrouve généralement dans notre industrie ou dans le secteur manufacturier/industriel en général.

Au moment de l'application, l'employé de l'entreprise membre de l'AVFQ doit être un employé permanent chez ce membre depuis au moins un an et doit toujours être un employé de l'entreprise membre au moment où est annoncé le nom des récipiendaires des bourses de l'AVFQ.

**Enfant à charge : Pour être reconnu comme « enfant à charge », le candidat doit étudier à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire et résider chez ses parents ou étudier à temps plein dans le même type d'établissement tout en ne résident pas chez ses parents mais où ces derniers contribuent financièrement à ses études. Une preuve d'enfant à charge pourrait être demandée. Par exemple, le certificat d'assurance collective de l'employeur, etc.*

LES BOURSES

L'AVFQ offre six bourses d'études, soit deux par catégorie :

- ▲ Universitaire - 2 130 \$ - 1 790 \$;
- ▲ Collégial - 1 550 \$ - 1 200 \$;
- ▲ Secondaire professionnel - 975 \$ - 630 \$.

Un étudiant qui a déjà reçu la bourse de l'AVFQ peut soumettre à nouveau sa candidature si celle-ci est enregistrée dans une catégorie de classification supérieure à celle où il a été récipiendaire.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription seront disponibles pour les entreprises membres de l'AVFQ et leurs employés en mai de chaque année. Ces formulaires d'inscription et les informations relatives à celles-ci seront aussi disponibles sur le site internet de l'AVFQ. La date limite d'inscription sera le 13 juin 2025 et le comité de sélection confirmera le nom des gagnants au plus tard le 27 juin 2025.

LETTRE DE MOTIVATION

Les candidats devront présenter, avec le formulaire d'inscription, un curriculum vitae et une lettre de motivation expliquant leur intérêt à poursuivre leurs études et, de façon spécifique et/ou ce qui a motivé leur choix de programme d'études.

SÉLECTION DES GAGNANTS

Un comité de sélection indépendant sera mis sur pied pour choisir les gagnants. Les candidatures admissibles seront évaluées en fonction de l'ensemble du dossier présenté par l'étudiant. Lors de l'examen des candidatures, les noms des candidats ne seront pas connus.

REMISE DE LA BOURSE D'ÉTUDES

Le paiement de la bourse se fera en juin, directement à l'étudiant, en un versement unique.

RESPONSABILITÉ DES GAGNANTS

Tout récipiendaire d'une bourse d'études de l'AVFQ aura été inscrit à titre d'étudiant à temps plein au cours de l'année scolaire 2024-2025.



FICHE D'INSCRIPTION

Programme réservé aux enfants du personnel des entreprises membres de l'AVFQ.

1. EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise

Téléphone

Courriel

Adresse, ville, code postal

2. EMPLOYÉ (parent)

Nom, prénom

Adresse, ville, code postal

Téléphone

Cellulaire

Courriel

3. CANDIDAT PRÉSENTANT LA DEMANDE

Nom, prénom

Adresse, ville, code postal

Téléphone

Cellulaire

Courriel

Indiquez le programme scolaire que vous suivez actuellement ou avez suivi au cours de l'année scolaire 2023-2024

Nom de l'institution scolaire fréquentée

Adresse de l'institution scolaire

Dans quelle catégorie ?

Avez-vous déjà gagné une bourse d'études de l'AVFQ ?

Oui ☐ Non ☐

4. DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

a. RELEVÉ DE NOTES - BULLETIN

Vous devez fournir une copie du relevé de notes de votre dernière année scolaire complète et de la dernière session complétée.

b. LETTRE DE MOTIVATION

Vous devez, dans un premier temps, rédiger une lettre démontrant votre intérêt aux études et, dans un deuxième temps, ce qui a motivé votre choix de programme.

- ▲ Professionnel (niveau secondaire) : environ 100 mots
- ▲ Collégial : environ 150 mots
- ▲ Universitaire : environ 225 mots (maximum 500 mots)

c. CURRICULUM VITAE

d. PREUVE D'INSCRIPTION À UNE INSTITUTION SCOLAIRE

5. DÉCLARATION DU CANDIDAT

Je déclare que les informations et documents joints à ma demande sont exacts et authentiques et j'accepte que l'AVFQ publicise les noms des gagnants.

Date

Nom en lettres moulées

Signature

5. DÉCLARATION DU CANDIDAT

Je déclare que l'employé identifié à la section 2 de ce formulaire est bien un employé à temps plein de notre entreprise et que l'étudiant identifié à la section 3 faisant l'objet de cette demande de bourses d'études est effectivement un enfant à charge* de cet employé.

**Enfant à charge : Pour être reconnu comme « enfant à charge », le candidat doit étudier à temps plein dans un établissement d'enseignement de niveau secondaire ou postsecondaire et résider chez ses parents ou étudier à temps plein dans le même type d'établissement tout en ne résident pas chez ses parents mais où ces derniers contribuent financièrement à ses études. Une preuve d'enfant à charge pourrait être demandée. Par exemple, le certificat d'assurance collective de l'employeur, etc.*

Nom en lettres moulées

Fonction dans l'entreprise

Téléphone

Courriel

Date

Signature

Le formulaire devra être signé et transmis avec les documents requis à l'AVFQ par courriel à info@avfq.ca au plus tard le 13 juin 2025.

NOTES

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.



AVFQ

Association de vitrerie
et fenestration du Québec

**3060, avenue Maricourt,
bureau 250 Québec (Québec)
G1W 4W2**

418 688-1256
info@avfq.ca | avfq.ca